

© ARS Ile-de-France - Département communication - credit photos : getty/images - 2022

**AVANT D'EMMENER MON ENFANT  
AUX URGENCES, SI MON MÉDECIN  
N'EST PAS DISPONIBLE, J'APPELLE LE 15**

Pour en savoir plus : [iledefrance.ars.sante.fr](https://iledefrance.ars.sante.fr)



**LES URGENCES  
SONT RÉSERVÉES  
AUX CAS LES  
PLUS GRAVES**

Je n'emmène pas  
mon enfant aux  
urgences pour :

un certificat  
médical



un renouvellement  
d'ordonnance



une vaccination

